

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-16
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Résultats par projet	17-18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe du Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net, des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, ainsi que de l'actif net au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.
ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 4 juin 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (note 4)	328 669	373 964
Dons et aide financière (note 4)	259 413	237 405
Autofinancement	5 519	10 265
Formation et services	1 000	9 680
Intérêts	3 277	5 221
Dons reçus de la Fondation Maison de l'aphasie	10 035	3 866
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	2 000	2 000
Cotisations	2 830	1 575
	<u>612 743</u>	<u>643 976</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	389 872	310 860
Honoraires professionnels	157 635	219 842
Dons au fonds Théorêt - AQPA (note 14)	60 000	40 000
Loyer	27 200	25 965
Honoraires d'audit et de comptabilité	22 132	18 832
Équipements et matériel	9 680	13 525
Édition et impression	4 245	11 480
Frais d'activités	4 485	10 509
Amortissement des immobilisations	9 298	8 622
Déplacements et représentation	7 157	3 911
Frais de bureau	6 859	5 113
Entretien et réparations	5 022	1 258
Assurances	3 332	3 391
Frais bancaires	2 350	2 143
Télécommunications	2 223	2 417
Formation et cotisations	2 222	1 599
Promotion et publicité	1 444	3 362
	<u>715 156</u>	<u>682 829</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(102 413)</u>	<u>(38 853)</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024			2023	
	Investi en immobi- lisations \$	Affecté (note 12) \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	4 974	25 094	59 594	89 662	128 515
Excédent des produits sur les charges	(7 298) ¹	(21 719)	(73 396)	(102 413)	(38 853)
Acquisition d'immobilisations	5 796	-	(5 796)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	5 563	-	(5 563)	-	-
SOLDE À LA FIN	9 035	3 375	(25 161)	(12 751)	89 662

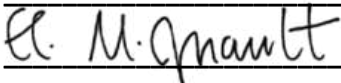
⁽¹⁾ Correspond à l'amortissement des immobilisations.

Amortissement des immobilisations	(9 298)
Amortissement des apports reportés afférents aux d'immobilisations	2 000
Total	(7 298) ¹

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES

BILAN

AU 31 MARS 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	66 713	209 116
Débiteurs (note 5)	5 829	5 920
Subventions à recevoir	28 605	38 395
Frais payés d'avance	2 185	2 252
	<u>103 332</u>	<u>255 683</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>13 742</u>	<u>17 244</u>
	<u><u>117 074</u></u>	<u><u>272 927</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	51 398	43 981
Sommes à remettre à l'État	4 099	5 977
Apports reportés (note 9)	69 621	121 037
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	3 707	4 634
	<u>128 825</u>	<u>175 629</u>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 11)	1 000	3 000
DETTE À LONG TERME (note 10)	-	4 636
	<u>129 825</u>	<u>183 265</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	9 035	4 974
AFFECTÉ (note 12)	3 375	25 094
NON AFFECTÉ	(25 161)	59 594
	<u>(12 751)</u>	<u>89 662</u>
	<u><u>117 074</u></u>	<u><u>272 927</u></u>
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 13)		
<i>POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</i>		
Eli Mignault Président		
	<hr/>	<hr/>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(102 413)	(38 853)
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	9 298	8 622
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(2 000)	(2 000)
	(95 115)	(32 231)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances	91	336
Subventions à recevoir	9 790	(36 645)
Frais payés d'avance	67	(85)
Créditeurs	7 417	(5 069)
Sommes à remettre à l'État	(1 878)	2 061
Apports reportés	(51 416)	46 582
	(35 929)	7 180
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(131 044)	(25 051)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(5 796)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 796)	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement en capital de la dette à long terme	(5 563)	(65 563)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 563)	(65 563)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(142 403)	(90 614)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	209 116	299 730
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	66 713	209 116

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

Grouper en association les personnes aphasiques;

promouvoir, protéger et développer de toute manière les intérêts matériels, culturels et sociaux des personnes aphasiques et de leurs proches, organiser à cet effet et diriger des réunions d'études, échanges de vues et conférences, collaborer avec d'autres associations, mouvements et organismes à la tenue de pareilles manifestations et participer de toute manière aux programmes, occasions et événements visant les mêmes fins;

dispenser des cours d'information sur les services, les ressources et les utilités sociales, créer des ateliers de travail en collaboration avec les organismes mandatés à cette fin et de nouvelles formes d'activités récréatives qui permettront aux personnes aphasiques de mener une vie active et être citoyens ou citoyennes à part entière;

imprimer, éditer et distribuer des journaux, des pamphlets, des périodiques et des publications de tout genre pour fins d'information, de culture et de propagande en relation avec les buts et activités de la corporation;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs ou contributions, organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour les fins charitables et pour les objets mentionnés ci-haut.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports en biens et services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme reçoit des biens à titre gratuit et a recours aux services de nombreux partenaires. Ces biens et services font l'objet d'une évaluation au prix du marché pour en établir la juste valeur au moment du don. Quand la valeur est facilement évaluable et que toutes les conditions sont respectées, ces produits et services sont constatés à l'état des résultats ou sont présentés par voie de notes.

Vente de produits et de services

Les produits d'articles promotionnels sont constatés à la vente.

Cotisations

Les produits de cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par cette dernière.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 %

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les débiteurs et les subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et les dettes à long terme.

Ventilation des charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par projet. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées suivant le projet. Les autres charges communes aux projets sont ventilées selon l'utilisation de l'espace attribuable à chaque projet. Les charges qui contribuent directement aux résultats d'un projet sont portées directement au compte de ce projet.

3- CONTRIBUTIONS SOUS FORME DE SERVICES

Durant l'exercice, l'organisme a reçu des contributions sous forme de services de la part des bénévoles et des professionnels pour un montant de 92 363 \$ (187 406 \$ en 2023). Cette évaluation est basée sur le taux horaire du marché et le nombre d'heures réel que les bénévoles ont accordé aux différentes activités de l'organisme. Ce montant n'a pas pu être intégré à l'état des résultats à cause de l'absence d'une ventilation des heures par projet.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

4- SUBVENTIONS, DONS ET AIDE FINANCIÈRE	<u>2024</u>	<u>2023</u>	
Subventions			
Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud- de-l'Île-de-Montréal			
Fonctionnement	235 219	214 906	
Proches aidants	28 914	-	
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Secrétariat aux aînés - QADA	40 537	95 834	
Ville de Montréal	10 783	4 217	
Altergo	8 280	13 679	
Ressources humaines Canada	4 936	3 662	
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Secrétariat aux aînés - PAAQ	-	21 666	
Subvention fédérale - Prêt d'urgence	-	20 000	
	<u>328 669</u>	<u>373 964</u>	
Dons et aide financière			
L'Appui	132 324	126 885	
Remboursement de subvention l'Appui	(1 046)	-	
Fondation Mirella et Lino Saputo	44 028	47 527	
Particuliers	5 357	2 773	
Corporatifs	3 750	20 220	
Don testamentaire - Théorêt (note 14)	75 000	40 000	
	<u>259 413</u>	<u>237 405</u>	
5- DÉBITEURS	<u>2024</u>	<u>2023</u>	
	\$	\$	
Taxes à la consommation	3 624	5 054	
Fondation Maison de l'aphasie	1 972	-	
Autres	233	866	
	<u>5 829</u>	<u>5 920</u>	
6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>2024</u>	<u>2023</u>	
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipements	22 121	17 001	5 120
Équipement informatique	18 723	18 723	-
Site internet	4 500	4 500	-
Améliorations locatives	43 110	34 488	8 622
	<u>88 454</u>	<u>74 712</u>	<u>13 742</u>
			<u>17 244</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

7- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une limite de crédit autorisée de 16 000 \$ (16 000 \$ en 2023), renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 15,70 % (15,20 % en 2023) et garantie par l'encaisse, les placements et les débiteurs. Le solde était 980 \$ à la date du bilan (1 840 \$ en 2023).

8- CRÉDITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Fournisseurs et comptes à payer	19 143	4 869
Salaires et vacances	32 255	39 112
	51 398	43 981

9- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2023	Octrois/ Encais- sement	Constaté à titre de produits /remboursé	Solde 31 mars 2024
	\$	\$	\$	\$
Dons particuliers - Journal	3 147	-	3 147	-
CIUSSS - Proches aidants	-	40 000	28 914	11 086
Fondation Mirella et Lino Saputo	77 353	11 000	44 028	44 325
L'Appui	-	139 038	132 324	6 714
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Secrétariat aux aînés - QADA	40 537	-	40 537	-
Ville de Montréal - PPA	-	17 500	10 004	7 496
	121 037	207 538	258 954	69 621

10- DETTE À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Prêt du locateur Centre de services communautaires du Monastère pour financer les améliorations locatives, sans intérêt, remboursable par mensualités de 464 \$, échéant en novembre 2025;	3 707	9 270
Portion de la dette échéant au cours du prochain exercice	3 707	4 634
	-	4 636

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

11- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement est établi dans les mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	3 000	5 000
Amortissement de l'exercice	(2 000)	(2 000)
Solde à la fin	1 000	3 000

12- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le 27 septembre 2022, le conseil d'administration avait décidé d'affecter le montant de 2 832 \$ reçu à titre de don de la Fondation Maison de l'aphasie au fonds d'urgence. À la date du bilan, les soldes de l'actif net affecté se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Remboursement des améliorations locatives	1 776	7 339
Recrutement d'un(e) agent(e) de communication à temps partiel	-	15 600
Fonds d'urgence - Don FMA	1 599	2 155
	3 375	25 094

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

13- ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En vertu d'un contrat de location de locaux échéant en mars 2029, l'organisme s'est engagé à effectuer des versements minimums futurs totalisant 150 840 \$.

Les versements futurs se détaillent comme suit :

	\$
2025	26 919
2026	29 928
2027	30 612
2028	31 326
2029	32 055

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

14- DON FONDS THÉORÊT - AQPA

En 2021, l'AQPA a été désignée comme l'un des bénéficiaires de l'héritage du regretté René Théorêt. L'AQPA a décidé de faire fructifier le legs en faisant un don à la Fondation du Grand Montréal (FGM) pour constituer un fonds philanthropique et profiter des revenus. La FGM distribuera annuellement des revenus de fonds en tenant compte des honoraires de gestion tel que prévu par la politique de distribution de cette dernière. Annuellement, l'AQPA pourra demander à la FGM de distribuer un montant supérieur, jusqu'à un maximum annuel équivalent à 20 % de la valeur marchande du fonds au 31 décembre de l'année civile précédente. À partir de l'expiration du terme de 5 ans, l'AQPA pourra demander à la FGM de distribuer la totalité du solde du fonds.

À la date du bilan, l'AQPA a déjà encaissé 115 000 \$ de la succession et transféré 100 000 \$ au fonds de la FGM. Le montant final de cet héritage ne peut encore être déterminé de manière fiable et les administrateurs travaillent de pair avec le liquidateur afin de terminer les procédures requises qui devraient s'étendre en 2025.

15- VENTILATION DES CHARGES COMMUNES

Les charges communes sont ventilées suivant l'utilisation attribuée à chaque projet.

	2024		
	Frais de bureau	Loyer	Télécommu- nications
	\$	\$	\$
Fonctionnement général	6 225	11 791	978
Ateliers et activités	634	13 491	1 067
QADA	-	1 918	178
L'Appui	-	-	-
	<u>6 859</u>	<u>27 200</u>	<u>2 223</u>
	2023		
	Frais de bureau	Loyer	Télécommu- nications
	\$	\$	\$
Fonctionnement général	3 093	5 352	553
Ateliers et activités	563	10 760	1 019
QADA	515	3 111	267
Fondation Mirella et Lino Saputo	725	1 556	133
L'Appui	217	5 186	445
	<u>5 113</u>	<u>25 965</u>	<u>2 417</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

16- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur ses débiteurs et subventions à recevoir. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur les placements à taux fixe qui l'assujettissent aux variations de la juste valeur.

17- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS PAR PROJET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

ANNEXE A- RÉSULTATS PAR PROJET

	2024							2023	
	Fonction- nement général	Ateliers et activités	Fondation Mirella et Lino Saputo	QADA	Fondation Mirella et Lino Saputo	Pratique artistique amateurs	L'Appui	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS									
Subventions									
CIUSSS - Fonctionnement	166 917	92 001	-	-	-	5 215	-	264 133	214 906
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Secrétariat aux aînés - QADA	-	-	-	40 537	-	-	-	40 537	95 834
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Secrétariat aux aînés - PAAQ	-	-	-	-	-	-	-	-	21 666
Ville de Montréal	779	-	-	-	-	10 004	-	10 783	4 217
Altergo	8 280	-	-	-	-	-	-	8 280	13 679
Ressources humaines Canada	4 936	-	-	-	-	-	-	4 936	3 662
Dons et aide financière									
L'Appui	-	-	-	-	-	-	132 324	132 324	126 885
Remboursement de subvention l'Appui	(1 046)	-	-	-	-	-	-	(1 046)	-
Fondation Mirella et Lino Saputo	-	-	33 028	-	11 000	-	-	44 028	47 527
Particuliers	3 267	2 090	-	-	-	-	-	5 357	2 773
Corporatifs	750	3 000	-	-	-	-	-	3 750	20 220
Don testamentaire - Théorêt (note 14)	59 990	15 010	-	-	-	-	-	75 000	40 000
Contributions sous forme de services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autofinancement	1 884	3 635	-	-	-	-	-	5 519	10 265
Dons reçus de la Fondation Maison de l'aphasie	9 910	125	-	-	-	-	-	10 035	3 866
Cotisations	2 830	-	-	-	-	-	-	2 830	1 575
Formation et services	1 000	-	-	-	-	-	-	1 000	9 680
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	2 000	-	-	-	-	-	-	2 000	2 000
Intérêts	3 277	-	-	-	-	-	-	3 277	5 221
	264 774	115 861	33 028	40 537	11 000	15 219	132 324	612 743	643 976

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS PAR PROJET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

ANNEXE A - RÉSULTATS PAR PROJET (suite)

	2024						2023		
	Fonction- nement général	Ateliers et activités	Fondation Mirella et Lino Saputo	QADA	Fondation Mirella et Lino Saputo	Artistes amateurs 55 et plus	L'Appui	Total	Total
CHARGES	\$	\$		\$	\$		\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	168 868	87 019	8 429	33 745	-	5 215	86 596	389 872	310 860
Honoraires professionnels	46 744	19 190	23 720	10 433	11 429	8 988	37 131	157 635	219 842
Dons au fonds Théorêt - AQPA (note 14)	60 000	-	-	-	-	-	-	60 000	40 000
Loyer	11 791	13 491	-	1 918	-	-	-	27 200	25 965
Honoraires d'audit et de comptabilité	16 731	5 401	-	-	-	-	-	22 132	18 832
Édition et impression	3 865	-	347	-	-	-	33	4 245	11 480
Amortissement des immobilisations	9 298	-	-	-	-	-	-	9 298	8 622
Équipements et matériel	6 900	2 181	-	-	-	226	373	9 680	13 525
Formation et cotisations	1 010	175	-	746	-	-	291	2 222	1 599
Assurances	2 677	655	-	-	-	-	-	3 332	3 391
Frais de bureau	6 225	634	-	-	-	-	-	6 859	5 113
Télécommunications	978	1 067	-	178	-	-	-	2 223	2 417
Déplacements et représentation	4 215	847	475	-	-	21	1 599	7 157	3 911
Frais bancaires	1 604	746	-	-	-	-	-	2 350	2 143
Frais d'activités	760	2 871	57	28	-	769	-	4 485	10 509
Entretien et réparations	2 562	2 460	-	-	-	-	-	5 022	1 258
Promotion et publicité	1 272	172	-	-	-	-	-	1 444	3 362
Frais d'administration (APPUI)	(6 301)	-	-	-	-	-	6 301	-	-
	<u>339 199</u>	<u>136 909</u>	<u>33 028</u>	<u>47 048</u>	<u>11 429</u>	<u>15 219</u>	<u>132 324</u>	<u>715 156</u>	<u>682 829</u>
	<u>(74 425)</u>	<u>(21 048)</u>	<u>-</u>	<u>(6 511)</u>	<u>(429)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(102 413)</u>	<u>(38 853)</u>